

Paris, le 16 juin 2010

RALLYE

Résultat du paiement du dividende en actions

L'Assemblée Générale des actionnaires de Rallye du 19 mai 2010 a décidé le versement d'un dividende de 1,83 euros par action au titre de l'exercice 2009, stable par rapport au dividende 2008. Un acompte de 0,80€ par action a été mis en paiement le 2 octobre 2009, le solde s'élevant ainsi à 1,03€. Il a été décidé que ce solde pouvait, à hauteur de 50%, soit 0,515€, au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire soit en actions nouvelles de la société. Le prix d'émission des nouvelles actions a été fixé à 23,47 euros, correspondant à 90% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date de l'Assemblée générale diminuée du montant du dividende.

75,25% des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions.

Cette opération permet à Rallye de renforcer ses fonds propres de 16,2 millions d'euros, par la création de 688 754 actions nouvelles (1,6% du capital) dont la livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris interviendront le 18 juin 2010.

Ces actions nouvelles porteront jouissance au 1er janvier 2010 et seront assimilées aux actions en circulation de la société.

Le paiement du dividende en numéraire s'élève à 26,7 millions d'euros. Il sera versé le 18 juin 2010.

Calendrier :

Vendredi 30 juillet 2010 : CA du 2^{ème} trimestre et résultats semestriels 2010

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet de la société : www.rallye.fr

Contact :

Didier CARLIER

+33 (0) 1 44 71 13 73